



Doc. 14330
31 mai 2017

Faire de la langue des signes une des langues officielles en Europe

Proposition de résolution

déposée par Mme Miren Edurne GORROTXATEGUI et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'audition est la principale voie par laquelle se développent le langage et la parole. Dans la mesure où la communication orale est la protagoniste de la communication humaine, la surdité peut influencer sur le développement linguistique et communicatif des personnes et affecter leurs processus cognitifs et, par conséquent, leur intégration ultérieure dans la société et sur le marché du travail.

Face aux langues parlées, la langue des signes est un langage visuel-gestuel, utilisé par des personnes sourdes, qui leur permet l'accès à la communication. La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées de 2006 reconnaît l'importance de cette langue; elle la considère comme utile pour l'élimination des obstacles et barrières: "mettre à disposition... d'interprètes professionnels en langue des signes..." (art. 9.e). Elle considère aussi la langue des signes comme une des "mesures appropriées pour que les personnes handicapées puissent exercer le droit à la liberté d'expression et d'opinion, y compris la liberté de demander, recevoir et communiquer des informations et des idées, sur la base de l'égalité avec les autres" (art. 21.b). Elle propose également une série d'outils pour assurer la participation des personnes handicapées à la vie politique et à la vie publique (art. 29).

En se basant sur la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et la Convention européenne des droits de l'homme, le Conseil de l'Europe cherche à faire progresser l'égalité des chances, à améliorer la qualité de la vie et l'indépendance des personnes handicapées, à leur garantir la libre expression de leur choix, leur pleine citoyenneté et leur participation active à la société.

Dans cette ligne, l'Assemblée parlementaire devrait proposer que la langue des signes soit considérée comme une langue officielle en Europe.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

GORROTXATEGUI Miren Edurne, Espagne, GUE
BİLGEHAN Gülsün, Turquie, SOC
BLAZINA Tamara, Italie, SOC
BUDNER Margareta, Pologne, CE
CENTEMERO Elena, Italie, PPE/DC
CROZON Pascale, France, SOC
FRESKO-ROLFO Béatrice, Monaco, PPE/DC
HARANGOZÓ Gábor, Hongrie, SOC
HETTO-GAASCH Françoise, Luxembourg, PPE/DC
HOFFMANN Rózsa, Hongrie, PPE/DC
KOVÁCS Elvira, Serbie, PPE/DC
KRONBICHLER Florian, Italie, SOC
MORENO María del Mar, Espagne, SOC
MUNYAMA Killion, Pologne, PPE/DC
NICOLETTI Michele, Italie, SOC
OBERMEIER Julia, Allemagne, PPE/DC
PANTIĆ PILJA Biljana, Serbie, PPE/DC
ŠAKALIENĖ Dovilė, Lituanie, ADLE
SILVA Adão, Portugal, PPE/DC
TORNARE Manuel, Suisse, SOC
WURM Gisela, Autriche, SOC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CE: Groupe des conservateurs européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste